

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE QUÉBEC.



L'assemblée générale annuelle de cette Société eut lieu le 1^{er} janvier courant, dans les Bâtisses du Parlement.

Jos. MORRIN, écuyer fut appelé au fauteuil.

Le président fit lecture de l'avertissement convoquant l'assemblée générale annuelle.

Il lut aussi le rapport des "scrutateurs" déclarant les messieurs suivants élus directeurs pour la présente année, savoir :

DR. JOS. MORRIN.....	279	Voix.
EUG. CHINIC, ECR.....	279	"
DR. ROBITAILLE.....	278	"
ALEX. LEMOINE, ECR.....	276	"
J. W. LEAYCRAFT, ECR.....	274	"
JOS. HAMEL, SENR., ECR.....	274	"
CHS. ALLEYN, ECR.....	261	"

Il fut alors proposé par M. T. Fahey, secondé par M. M. Routier, et

Résolu—Que cette assemblée soit maintenant ajournée à l'Hôtel-de-Ville, afin d'y entendre le rapport des affaires de la Société pour l'année dernière.

L'assemblée s'étant réunie à l'Hôtel-de-Ville, le Dr MORRIN fut de nouveau appelé à présider.

Le président exposa le but de l'assemblée, après quoi le secrétaire-trésorier reçut ordre de faire lecture du rapport annuel des directeurs sortant de charge.



QUATRIÈME RAPPORT ANNUEL AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE QUÉBEC.

Les Directeurs, sortant de charge, ont l'honneur de présenter leur rapport annuel, en félicitant les Actionnaires sur l'état des affaires de la société, qui ne sont pas moins prospères dans la quatrième année que dans les trois précédentes.

Le montant reçu pour versements, amendes, dépôts, transferts, etc., excède d'environ mille louis la somme reçue l'an dernier, mais les dépenses sont-ils de cent mille de plus. Les poursuites que les directeurs ont été dans la nécessité d'intenter contre quelques acheteurs, et par des oppositions filées entre les mains du shérif, pour lesquelles la société a été colloquée pour une grande partie de ses réclamations.

Dans quatre occasions, la société a acquis six propriétés différentes, au montant de mille quarante cinq louis, y compris les primes d'assurance et lods et ventes. Quatre de ces propriétés ont été vendues par les directeurs, d'une manière avantageuse. Aujourd'hui la société est propriétaire de trois immeubles sur lesquelles repose un capital de cinq cent quatre-vingt-deux louis quatorze schellings, rapportant un revenu annuel de soixante-dix louis, ou à peu près douze par cent.

Ces transactions ont beaucoup contribué au succès de la société, et pourront la compenser pour les pertes qu'elle pourrait faire.

Nonobstant le montant assez considérable que la société a dû déboursé, pour l'achat de quelques propriétés, il a été vendu cette année, 150 parts, (17 de plus que l'an dernier,) et formant un nombre total de 616 de disposées, ou un peu plus qu'un tiers du nombre total des actions, qui est actuellement de 1691; ayant diminué d'une seule action dans le cours de l'année. Le nombre actuel des actionnaires (624) est cependant 53 de moins que celui de l'an dernier.

Quoique la vente des argents ait éprouvé une baisse de £3 1s. 10d. par part, chose qui a été bien prévue, néanmoins le terme moyen des Bonus dans les quatre années s'élève encore à £27 9s. 7d.

Au premier coup-d'œil on remarquera que le montant d'amendes reçu est moindre que celui de l'an dernier, cependant il est de fait plus grand, en y ajoutant les amendes dues par les personnes qui ont payé les sommes de £680 13s. 9d. et £265 5s. 6d.

Le chiffre des dépenses excède celui de l'année dernière. Ce qui est dû à un don de £25 fait à la veuve du ci-devant secrétaire-trésorier. Sa requête adressée aux directeurs fut soumise, à sa demande, devant l'assemblée générale annuelle en janvier 1853. L'assemblée n'ayant manifesté aucune objection à cette requête, qui fut référée de nouveau aux directeurs, pour décider comme bon leur semblerait, ces derniers ont crû devoir agréer la demande par le don ci-dessus.